

Sttationnement abusif: que faire?

Par sam79, le 29/07/2008 à 13:44

ma voiture (en panne) a ete ambarqué cause "stationement abisive" je me suis rendu compte que trois mois apré (absent a l'etrangé) j'imagine que la note est salé que faire? si je la laisse comment ca se passe?

merci

Par Ishou, le 29/07/2008 à 16:46

Vous ne pouvez rien faire. Un stationnement abusif, c'est deja 7 jours alors 31....

Moralité: avoir son propre parking ou s'assurer que quelqu'un (votre mère, votre père, votre frère, votre chien, que sais-je) bouge régulièrement votre voiture

Par Stéphanie_C, le 29/07/2008 à 18:01

J'ai édité le titre qui était tout sauf explicite.

De plus il serait bon de faire attention à la rédaction des posts, cela frise "l'incorrection"... brolle not found or to (dans les 2 sens du terme)

Par sam79, le 30/07/2008 à 04:06

trés interessant!

Par Camille, le 30/07/2008 à 09:52

Bonjour,

C'est-à-dire?

Vous voulez parler de la note (qui pourrait bien être non seulement salée mais même poivrée) que vous présentera le Trésor public, surtout si vous laissez faire l'administration jusqu'au bout ?

Ou sur le fait, comme le souligne Stéphanie_C, que vous semblez prendre ce forum pour un

centre de renseignements avec robots de réponse ?